

DEMANDE D'AIDE SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

LISTE DES PIECES A FOURNIR

I / PIECES COMMUNES A TOUTE DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Etablir, compléter, dater et signer par le demandeur ou par son représentant légal :

- Dossier familial d'aide sociale (cartonné)
- Imprimé «demande d'aide sociale» dûment complété et précisant notamment l'objet de la demande, la date sollicitée d'ouverture des droits
- Tableau relatif aux conséquences de l'admission à l'aide sociale

Joindre les pièces suivantes :

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du titre de séjour pour les demandeurs de nationalité étrangère (hors Union Européenne)
- Photocopie intégrale du ou des livrets de famille (obligatoire si enfants)
- Photocopie de la dernière quittance de loyer (ou du contrat de location) ou, le cas échéant, de la dernière taxe foncière; à défaut produire une attestation d'hébergement
- Photocopie de la dernière quittance de loyer (ou du contrat de location) ou, le cas échéant, de la dernière taxe foncière; à défaut produire une attestation d'hébergement
- Photocopie des justificatifs de ressources
- Photocopie du titre de pension d'invalidité, de retraite ou de rente pour accident de travail
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- Photocopie des justificatifs de versement des revenus des 3 mois précédant la demande (relevés de comptes bancaires)
- Imprimé «relevés de capitaux placés (imposables ou non) du foyer» dûment complété par le(s) organisme(s) bancaire(s) ou gestionnaire(s) d'assurances
- Imprimé « ressources mensuelles du foyer »

Et le cas échéant :

- Photocopie du jugement ordonnant une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle ...) ou toute autre mesure de protection validée par le greffier du tribunal de grande instance
- Photocopie de l'intégralité de l'acte notarié en cas de donation, vente ou partage d'un bien immobilier si :
 - acte intervenu dans les 10 ans précédant la demande ou
 - acte intervenu avant les 10 ans de la demande et comportant une clause d'entretien ou une contrepartie en faveur du cédant
- Photocopie des contrats d'assurance-vie et des relevés des primes versées
- Dernière orientation prononcée par la CDAPH, en cours de validité, relative au type d'hébergement demandé
- Justificatif(s) de reconnaissance d'un taux d'incapacité permanente (taux d'invalidité), carte mobilité inclusion, pension d'invalidité ...
- Décision de la CDAPH en cours de validité octroyant le bénéfice de l'allocation aux adultes handicapés et/ou le complément de ressources

II / PIÈCES COMPLÉMENTAIRES SELON L'OBJET DE LA DEMANDE

ATTENTION : Les pièces communes à toute demande d'aide sociale indiquées au recto sont à produire dans tous les cas.

1) Demande d'aide ménagère

- Grille d'évaluation dûment complétée par le CCAS, le CIAS ou la mairie
- Imprimé « engagement du demandeur » dûment complété et signé, précisant le service d'aide et d'accompagnement à domicile habilité à l'aide sociale susceptible d'intervenir
- Certificat médical à l'attention du médecin du Département, à faire compléter par le médecin traitant du demandeur

2) Demande d'aide au repas

- Photocopie intégrale du livret de famille (obligatoire)
- Formulaire « obligation alimentaire », « devoir de secours », « devoir d'assistance réciproque » (détail à voir ci-dessous)
- Imprimé dûment complété et signé précisant l'organisme habilité à l'aide sociale susceptible d'intervenir
- Certificat médical à l'attention du médecin du Département, à faire compléter par le médecin par le médecin traitant du demandeur

3) Demande d'aide à la prise en charge en établissement et famille d'accueil agréée

- Photocopie intégrale du livret de famille (obligatoire)
- Bulletin de présence délivré par l'établissement d'hébergement précisant la date d'entrée et la section dans laquelle le demandeur est accueilli
- Photocopie du contrat d'accueil co-signé par le demandeur ou son représentant légal et la famille d'accueil
- Photocopie de l'arrêté de tarification de l'établissement, du SAVS ou du SAMSAH si celui-ci est implanté en dehors du département de Vaucluse
- Photocopie du justificatif d'attribution ou de rejet de la prestation de logement. A défaut, attestation délivrée par l'établissement ou accusé de réception de la CAF ou MSA certifiant le dépôt de la demande
- En cas de demande de prise en charge des cotisations de mutuelle santé : photocopie du justificatif précisant le montant de la cotisation, le cas échéant, du justificatif d'attribution de l'aide au paiement d'une assurance complémentaire de santé versée par les caisses de sécurité sociale
- Formulaire « obligation alimentaire », « devoir de secours », « devoir d'assistance réciproque » : un exemplaire de l'imprimé doit être dûment complété par chacune des personnes concernées.
Seront joints les justificatifs suivants :

- Au titre des ressources :

- Justificatifs de l'ensemble des ressources du foyer (3 derniers bulletins de salaire, pension, retraite, allocation...) ainsi que le dernier avis d'imposition ou de non-imposition

- Au titre des charges déductibles et abattements :

- Photocopie du livret de famille et justificatifs précisant la situation de(s) enfant(s) déclaré(s) à charge
- Photocopie de la quittance de loyer par enfant majeur étudiant
- Photocopie des charges de loyer ou de prêts d'accession à la propriété (résidence principale)
- Photocopie des pensions alimentaires arrêtées par décision judiciaire
- Justificatifs des obligations alimentaires versées au titre des frais d'hébergement d'un ascendant accueilli en établissement
- Photocopie, le cas échéant, du plan conventionnel de redressement établi dans le cadre d'un surendettement